

## LE 9 MARS 2021

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un (2021-03-09), siégeant par voie de visioconférence et à huis clos sous la présidence du maire monsieur René Beauregard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

### **PRÉSENCES**

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois, François Lamoureux, ainsi que madame Johanne Desabrais.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Lagrandeur.

### **CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-03-034

### **ADOPTION DU HUIS CLOS**

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**ATTENDU QUE** l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé, depuis, à chaque 10 jours;

**ATTENDU QUE** le décret du 3 mars 2021 numéro 176-2021 prolonge l'état d'urgence jusqu'au 12 mars 2021 ;

**ATTENDU** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**SUR PROPOSITION de** Francine Vallières Juteau

**DÛMENT APPUYÉ par** François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement de la présente séance soit ajouté au site internet de la municipalité.

2021-03-035

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2021-03-036

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION de** Johanne Desabrais

**DÛMENT APPUYÉ par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

## **ORDRE DU JOUR**

### **PRÉSENCES**

### **CONSTATATION DU QUORUM**

#### **1- SÉANCE ORDINAIRE**

1.1 Ouverture de la séance à huis clos

#### **2- ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal de février 2021

#### **3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4- CORRESPONDANCE**

#### **5- FINANCE**

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Février 2021

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Février 2021

5.3 Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité

5.3.1 Rapport sur l'état des personnes endettées envers la municipalité (taxes diverses et autres comptes 2019, 2020 et 2021)

5.3.2 Décision du conseil : vente de propriétés pour non-paiement de taxes ou recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo

#### **6- ADMINISTRATION**

6.1 Autorisation compte à payer – Mars 2021

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

6.3 Marché public du pays de la poire – Demande d'aide financière

6.4 École secondaire l'Envolée – Bourse d'étude aux finissants

6.5 Salle des loisirs – Achat d'un adoucisseur d'eau pour le traitement de l'eau potable

6.6 AJLSJ – Aide financière pour les inscriptions du camp de jour

6.7 AJLSJ – Aide financière pour la conformité à la Covid-19 pour le camp de jour

#### **7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

#### **8- VOIRIE MUNICIPALE**

8.1 Appel d'offres #2021-01 – Location de machinerie avec opérateur « Niveleuse »

8.2 Appel d'offres #2021-02 – Achat et transport de gravier ou pierre concassée MG-20b pour le rechargement d'environ 31.7 kilomètres de divers chemins, incluant ou non le nivelage et la compaction dans le cadre du programme de la TECQ

8.3 Mandat d'un ingénieur – Réfection des trottoirs dans le cadre du programme de la TECQ

#### **9- URBANISME**

9.1 Renouvellement de mandat – Sièges pairs du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

9.2 Dépôt de l'offre d'achat – Lot 5 236 211

#### **10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**

10.1 Oasis Santé Mentale Granby et région - Brunch bénéfice 30<sup>e</sup> édition

10.2 Coop au Cœur du village – Demande d'aide financière

10.3 Mandat à un biologiste – Étude de milieux humides

#### **11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2021-03-037

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard  
DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux  
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**  
**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La réunion est tenue à huis clos et par visioconférence et aucune question n'a été reçue par courriel

#### **CORRESPONDANCE**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 La MRC de La Haute-Yamaska appuie la campagne nationale sur le respect de la démocratie et contre l'intimidation envers les élu·es et élu·es municipaux.
- 4.2 Recyc-Québec accorde un soutien à CRE Montérégie et à MRC de La Haute-Yamaska pour des projets d'économie circulaire;
- 4.3 La MRC de La Haute-Yamaska, Granby industriel et le CLD Brome-Missisquoi mettent en place « Synergie Haute-Yamaska » pour accroître les projets d'économie circulaire chez les ICI.
- 4.4 UPA demande de reporter l'échéance du paiement des comptes de taxes pour les unités d'évaluation agricoles qui auraient été touchées par les problématiques des systèmes informatiques du MAPAQ.
- 4.5 Courriel de Madame Denise Gravel félicitant l'organisation de l'écocentre de Waterloo.
- 4.6 Demande de Madame Johanne Desabrais, conseillère municipale à madame Catherine Bouchard de l'Université de Montréal pour participer à un projet de recherche pour un traitement d'acaricide contre la maladie de Lyme.
- 4.7 Communiqué de la FQM : modalités et admissibilité des dépenses hivernales dans le « Programme d'aide à la voirie locale » ont été rétablies.
- 4.8 Communiqué de la FQM : directives pour la vente pour non-paiement des taxes municipales.

2021-03-038

#### **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DU 10 FÉVRIER AU 9 MARS 2021**

**Soumis au conseil :** Rapport écrit en date du 9 mars 2021 portant sur les dépenses du 10 février au 9 mars 2021 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

**SUR PROPOSITION de Christian Marois**

**DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 9 mars 2021 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 10 février et le 9 mars 2021

**QUE** ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

#### **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – DU 10 FÉVRIER AU 9 MARS 2021**

**Aucun document remis**

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL:**

#### **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ 2019-2020-2021**

La secrétaire-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes en arriérés affectant les années 2019, 2020 et 2021 et soumet les intentions de certains propriétaires concernant l'acquittement de leur dette.

2021-03-039

**DÉCISION CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANTS DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ OU RECOUVREMENT À LA COUR MUNICIPALE DE WATERLOO**

Après considérations;

**SUR PROPOSITION de Pierre Daigle**

**DUMENT APPUYÉE par Christian Marois**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2021 et antérieures comprenant des taxes municipales, taxes de services et que ce conseil l'accepte tel que soumis.

**QUE** ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2021 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska, conformément à la loi, mais qu'il se prévaut des procédures de recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo pour 2021.

**QUE** ce conseil demande à la secrétaire-trésorière d'acheminer le dossier portant le numéro de matricule suivant à la Cour municipale de Waterloo pour recouvrement :

**7736-46-4906 8034-25-4813 8433-84-6187**

**QUE** préalablement à l'envoi de ce dossier à la Cour municipale de Waterloo, ce conseil demande à la secrétaire-trésorière de faire parvenir une dernière lettre au propriétaire pour lui demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leur dossier sera acheminé à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement.

**QU'**une entente verbale ou par écrit et/ou des chèques postdatés ont été déposés à la municipalité par les propriétaires suivants, soit les **matricules** :

<b>7529 92 1740</b>	<b>7733 63 2820</b>	<b>7930 86 7489</b>	<b>8134 58 8869</b>
<b>8135 11 0793</b>	<b>8136 12 5239</b>	<b>8229 21 9930</b>	<b>8638 22 1563</b>

pour effectuer le paiement des arrérages des taxes dues pour l'année 2019, et ce, à une date déterminée dans l'entente de chacun.

**Qu'**à défaut de respecter ces engagements et qu'avant d'entamer les procédures de recouvrement pour ces derniers, une dernière lettre sera expédiée aux propriétaires pour leur demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leurs dossiers seront acheminés à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement. Un rapport de la secrétaire-trésorière sur l'état de ces dossiers sera soumis de nouveau au conseil municipal à une séance ultérieure, s'il y a lieu.

2021-03-040

**APPROBATION COMPTES À PAYER MARS 2021**

**Soumis au conseil:** Liste des comptes de mars 2021.

**SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais**

**DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de février 2021	
Dépôt #2100028 au dépôt #2100054	<b>14 714.39\$</b>

Comptes à payer pour mars 2021 :	
Chèque #2100051 au chèque #2100073	261 099.74\$
Paiement par internet	15 068.83\$
Comptes à payer pour mars 2021	<b>276 168.57\$</b>

**QUE** la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

**SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE**

Dépôt du Rapport annuel 2019-2020 présenté à l'assemblée générale annuelle du 24 février 2021.

- 2021-03-041**    **MARCHÉ PUBLIC DU PAYS DE LA POIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**Soumis au conseil :** Lettre de madame Nancy Gauthier et Robert Brien, responsable à la préparation et au succès du « Marché public du Pays de la poire ».  
**ATTENDU QUE** madame Nancy Gauthier et Robert Brien organisent le 7<sup>e</sup> « Marché public du Pays de la poire » le 29 août prochain ;  
**ATTENDU QUE** cet évènement connaît depuis le début un succès indéniable, tant auprès du public que des producteurs, artisans et marchands, et nul doute que la notoriété de Saint-Joachim-de-Shefford s'en est aussi trouvée grandement rehaussée ;  
**ATTENDU QUE** les organisateurs sollicitent un appui financier de 2 500\$ pour l'organisation de cet évènement local;  
**ATTENDU QUE** Mme Gauthier et M. Brien demandent un montant de 500\$ en compensation pour le service de la taille des poiriers situés sur les terrains privés et publics dans le village de Saint-Joachim-de-Shefford;  
**SUR PROPOSITION de** François Lamoureux  
**DÛMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**  
**QUE** ce conseil accepte de contribuer financièrement au 7<sup>e</sup> « Marché public du Pays de la poire » qui aura lieu le 29 août prochain.  
**QU'**un montant de 2 500\$ sera remis pour permettre de financer la campagne de communication en vue de créer une augmentation de l'achalandage pour assurer le succès de la 7<sup>e</sup> édition.  
**QU'**un montant de 500\$ est accordé en compensation pour la taille des poiriers situés dans le secteur du village considérant que ceux-ci ont été plantés dans le cadre du projet « Pays de la poire » implanté par l'organise dissous « Coalition du pacte rural ».  
**QUE** les montants seront versés à madame Nancy Gauthier et monsieur Robert Brien sur présentation de pièces justificatives.
- 2021-03-042**    **GALA MÉRITAS 2021 ÉCOLE SECONDAIRE L'ENVOLÉE - BOURSE D'ÉTUDES**  
**Soumis au conseil :** Demande pour une bourse d'études de l'École secondaire l'Envolée  
**ATTENDU QUE** les jeunes de notre municipalité peuvent poursuivre leurs études secondaires au Baccalauréat international, à l'École secondaire L'Envolée de Granby ;  
**ATTENDU QUE** des élèves méritants demeurent à Saint-Joachim-de-Shefford ;  
**SUR PROPOSITION de** Francine Vallières Juteau  
**DÛMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**  
**QUE** ce conseil autorise la remise d'une bourse d'études de 250\$ lors de la soirée de remise de diplôme de l'école secondaire L'Envolée de Granby, qui aura lieu en juin 2021, afin de souligner les efforts soutenus et la détermination des élèves méritants de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.
- 2021-03-043**    **SALLE DES LOISIRS – ACHAT D'UN ADOUCISSEUR D'EAU POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**  
**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire présenter une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement (MELCC) pour le traitement de l'eau potable dans le cadre du nouveau projet de CPE ;  
**ATTENDU QUE** la municipalité a réalisé un essai pilote avec un système de traitement de l'eau, soit un adoucisseur, dans le but de réduire l'arsenic dans l'eau du puits afin de répondre aux nouvelles normes du MELCC ;  
**ATTENDU QUE** l'essai pilote, sous la supervision de Monsieur François Poulin, ingénieur, est concluant ;  
**SUR PROPOSITION de** Pierre Daigle  
**DÛMENT APPUYÉE par** Christian Marois  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**  
**QUE** ce conseil autorise l'achat de l'adoucisseur d'eau reconditionné, déjà installé et avec lequel l'essai a eu lieu, au prix de 1 795\$ (plus taxes) de l'entreprise « Les traitements d'eau Bonne-Eau » de Granby.

**QUE** le contrat de location du système de traitement d'eau avec filtre pour l'enlèvement des odeurs avec « Les traitements d'eau Bonne-Eau » installé depuis plusieurs années est résilié, car il n'est plus nécessaire.

2021-03-044

**AJLSJ – AIDE FINANCIÈRE POUR LES INSCRIPTIONS DU CAMP DE JOUR**

**Soumis au conseil :** Résolution de l'association AJLSJ demandant une subvention pour le camp de jour de l'été 2021.

**ATTENDU QUE** le camp de jour, mis en place par l'AJLSJ, existe depuis plusieurs années et est de plus en plus populaire auprès des jeunes familles de notre municipalité ;

**ATTENDU QUE** ce service demande beaucoup d'organisation et de préparation sans pour autant s'autofinancer chaque année ;

**ATTENDU QUE** l'AJLSJ devra augmenter ses tarifs pour le camp de jour, afin de combler le manque à gagner ;

**SUR PROPOSITION de** Francine Vallières Juteau

**DÛMENT APPUYÉ par** Pierre Daigle

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** le conseil accepte de financer le manque à gagner, qui serait autrement attribuable à l'augmentation des tarifs que l'AJLSJ voulait imposer cette année, en déboursant un montant de 15\$ par jour, par enfant inscrit avant le 24 mai 2021.

**QUE** ce conseil s'engage à combler le manque à gagner pour le service du camp de jour qui est offert à nos citoyens, afin d'aider nos jeunes familles financièrement et les encourager à utiliser nos services locaux qui contribuent à garder le dynamisme de notre municipalité.

2021-03-045

**AJLSJ – AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONFORMITÉ AUX NORMES DE LA COVID-19 POUR LE CAMP DE JOUR**

**Soumis au conseil :** Résolution de l'association AJLSJ demandant une subvention pour ajout de matériel afin de respecter les règles sanitaires due à la Covid-19 pour le camp de jour.

**ATTENDU QUE** lors du camp de jour, il sera nécessaire de procéder à des ajustements dans le but de respecter les normes sanitaires de la Santé publique comme l'ajout et le nettoyage des équipements et des jeux ainsi que la désinfection du local du service de garde ;

**ATTENDU QUE** des frais supplémentaires sont à envisager pour AJLSJ dans le cadre du camp de jour ;

**SUR PROPOSITION de** Francine Vallières Juteau

**DÛMENT APPUYÉ par** Christian Marois

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** le conseil accepte d'acquitter les frais pour l'achat d'équipements et de désinfection supplémentaires afin de respecter normes sanitaires de la Santé publique dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 pour le Camp de jour, et ce, sur présentation de factures.

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

**PROTECTION DES INCENDIES**

Dépôt du rapport mensuel du service de Sécurité incendie de février 2021

Dépôt du rapport annuel du service de Protection et Sécurité incendie 2020

2021-03-046

**APPEL D'OFFRES 2021-01 – LOCATION DE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR.**

**Soumis au conseil :** Projet d'appel d'offres pour des demandes de prix par invitation pour la location de niveleuse avec opérateur.

**ATTENDU QUE** la municipalité doit entretenir approximativement 52 kilomètres de chemins en gravier ;

**ATTENDU QUE** ce conseil désire obtenir un prix à l'heure pour les travaux de nivelage des chemins municipaux pour la saison 2021;

**ATTENDU QUE** ce conseil invitera les fournisseurs potentiels pour la location de niveleuse avec opérateur qualifié ;

**SUR PROPOSITION de** François Lamoureux

**DUMENT APPUYÉE par** Johanne Desabrais

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte le cahier des charges tel que soumis et autorise la directrice générale à inviter les fournisseurs potentiels pour répondre à cet appel d'offres.

**QUE** ce conseil désire effectuer des travaux de nivelage sur les 52 kilomètres de chemins de gravier municipaux à entretenir.

**QUE** ces travaux représentent un nombre approximatif de 300 heures qui pourront s'échelonner sur la totalité de l'année.

**QUE** les soumissionnaires devront fournir une garantie de soumission d'une valeur de trois mille (3 000\$) dollars et une garantie d'exécution pour un montant de quinze mille (15 000\$) dollars.

**QUE** ce conseil nomme l'inspecteur municipal, monsieur Marco Dubois, comme personne responsable de fournir toutes informations techniques concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à ce responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

**QUE** les offres de prix seront reçues jusqu'au **MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 11 H** et ouvertes le même jour à 11 h. Les soumissions dans des enveloppes scellées, clairement identifiées avec la mention « NIVELEUSE ».

**QUE** le rapport sera être présenté au conseil qui en prendra connaissance à une séance ultérieure.

2021-03-047

**APPEL D'OFFRES #2021-02 – ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER OU PIERRE CONCASSÉE MG-20B POUR LE RECHARGEMENT D'ENVIRON 31,71 KILOMÈTRES DE DIVERS CHEMINS, INCLUANT OU NON LE NIVELAGE ET LA COMPACTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ**

**Soumis au conseil :** Projet d'appel d'offres pour l'achat et le transport de gravier ou pierre concassée mg-20b pour le rechargement d'environ 31,71 kilomètres de divers chemins, incluant ou non le nivelage et la compaction.

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la programmation des travaux de la municipalité prévoit le rechargement de divers chemins de la municipalité ;

**ATTENDU QU'** il y a environ 31,71 kilomètres de chemins à recharger et que ces travaux s'effectueront sur deux ans, soit du printemps 2021 au printemps 2022 ;

**SUR PROPOSITION de** Pierre Daigle

**DUMENT APPUYÉE par** Christian Marois

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte l'appel d'offres tel que soumis.

**QUE** les soumissionnaires devront fournir une garantie de soumission d'une valeur égale à 10% du montant total de la soumission, toutes taxes comprises et une garantie d'exécution pour un montant égal à 25% du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, et valide jusqu'à la fin des travaux.

**QUE** ce conseil nomme l'inspecteur municipal, monsieur Marco Dubois, la personne responsable pour fournir toutes informations techniques concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément au règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité.

**QUE** le cahier des charges et le formulaire de soumission peuvent être obtenus à compter du 16 mars 2021 via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi dans la grille des tarifs du SEAO.

**QUE** les offres de prix seront reçues jusqu'au **MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 10 H** et ouvertes le même jour à 10 h.

**QU'**un avis public soit publié pour ces fins dans le journal La Voix de l'Est, édition du samedi 20 mars 2021.

QU' un rapport sera déposé au conseil qui en prendra connaissance à une séance ultérieure.

**2021-03-048**      **MANDAT D'UN INGÉNIEUR – RÉFECTION DES TROTTOIRS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la programmation des travaux de la municipalité prévoit la réfection des trottoirs situés sur la rue principale ;

**ATTENDU QUE** les plans et devis doivent être réalisés pour la réfection des trottoirs dans le village de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ;

**SUR PROPOSITION de** Johanne Desabrais

**DÛMENT APPUYÉE par** Francine Vallières Juteau

**IL EST RÉSOLU à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accorde le mandat à la firme Dave Williams, infrastructure-civil, pour la conception des plans et devis concernant la réfection des trottoirs dans le village de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

**2021-03-049**      **RENOUVELLEMENT DE MANDAT – SIÈGES PAIRS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**QUE** le mandat des sièges pairs (#2 et #4) du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est venu à échéance le 9 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** ce conseil désire renouveler le mandat des mêmes membres ;

**ATTENDU QUE** les membres ont été contactés et ont confirmé leur intérêt pour renouveler leur mandat ;

**SUR PROPOSITION de** François Lamoureux

**DÛMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil renouvelle le mandat pour 2 ans, effectif au 10 mars 2021, pour agir à titre de membre au siège #2, au siège #4 du comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Siège #2 (mandat 2 ans) : Monsieur Christian Marois
- Siège #4 (mandat 2 ans) : Monsieur Serge Duranleau.

**2021-03-050**      **DÉPÔT DE L'OFFRE D'ACHAT – LOT 5 236 211 CADASTRE DU QUÉBEC**

**Soumis au conseil :** Offre d'achat de Immobiliers Champagne et Fils Inc. pour l'acquisition du lot 5 236 211 du cadastre du Québec.

**ATTENDU QUE** la municipalité est propriétaire du lot 5 236 211 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet résidentiel municipal ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

**ATTENDU QUE** le prix d'aliénation dudit immeuble doit couvrir les dépenses engagées à cet égard ;

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté une « Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel » par les résolutions numéros 2012-06E-143 et 2013-02E-043 ;

**ATTENDU QUE** le prix de vente des terrains du développement résidentiel de la municipalité a été établi par la résolution numéro 2012-09-197 ;

**ATTENDU QUE** Immobiliers Champagne et Fils Inc. représenté par André et Marc Champagne présentent au conseil municipal une offre d'achat de 24 801.30\$ (plus taxes applicables) pour le lot 5 236 211 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 835,6 mètres carrés ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000.00\$ ;

**SUR PROPOSITION de** Johanne Desabrais

**DÛMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte l'offre d'achat du 16 février 2021 d'Immobiliers Champagne et Fils Inc. pour l'acquisition du lot 5 236 211 du cadastre du Québec représentant 4.25\$ le mètre carré.

**QUE** le prix de vente est de 24 801.30\$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ).

**QUE** ce prix de vente sera versé au Fonds général de la municipalité.



**QUE** cette vente est consentie aux conditions édictées dans les résolutions numéros 2012-06E-143, 2013-02E-043 et 2012-09-197.

**QUE** l'offre d'achat et la Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel sont comme si ici réécrites au long, et font partie intégrante de la présente résolution. Ils doivent être transmis au notaire mandaté par messieurs André et Marc Champagne, pour Immobiliers Champagne et Fils inc.

**QUE** les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**2021-03-051**      **OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION - BRUNCH BÉNÉFICE 30<sup>E</sup> ÉDITION**

**Soumis au conseil :** Invitation à participer au brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région, le 25 avril 2021, et ce, en format numérique.

**SUR PROPOSITION de** Sophie Beaugard

**DUMENT APPUYÉE par** Francine Vallières Juteau

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte d'acheter deux (2) billets pour le brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région pour un montant de 100\$ chacun et mandate monsieur le maire René Beaugard pour représenter la municipalité

**2021-03-052**      **COOP AU CŒUR DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION**

**Soumis au conseil :** Lettre de la présidente de la Coop Au cœur du village sollicitant une subvention pour soutenir la Coopérative de solidarité.

**ATTENDU QUE** la Coopérative Au cœur du village demande une aide financière à la municipalité pour la soutenir financièrement ;

**ATTENDU QUE** malgré une amélioration des liquidités en 2020, la Coopérative demande une subvention d'une somme de 30 000\$ pour l'année 2021 ;

**ATTENDU QUE** ladite somme servira au fond de roulement et certains travaux d'entretien du bâtiment ;

**SUR PROPOSITION de** Sophie Beaugard

**DUMENT APPUYÉE par** François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil sont sensibles aux demandes et besoins de la Coopérative Au cœur du village.

**QUE** le conseil accepte de verser un montant de 30 000\$ pour l'année 2021 afin d'alléger la pression financière et poursuivra son soutien technique des besoins de la Coop Au cœur du village, comme le balayage de la cour, le déneigement, etc.

**QUE** le conseil apprécie et reconnaît le bon travail des membres du conseil d'administration de la coopérative, qui contribuent à l'amélioration des profits de la Coopérative, et ce, également pour les prochaines années.

**2021-03-053**      **MANDAT À UN BIOLOGISTE – ÉTUDE DE MILIEUX HUMIDES**

**ATTENDU QU'** à la suite du dépôt de cartes représentant des milieux humides à certains endroits sur le territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QU'** il serait pertinent de mieux délimiter certains de ces milieux humides afin de s'assurer de leur protection ;

**SUR PROPOSITION de** Christian Marois

**DUMENT APPUYÉE par** Francine Vallières Juteau

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil demande à la directrice générale de mandater un biologiste pour effectuer une étude hydrologique de certains secteurs situés dans la zone blanche de la municipalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2021-03-054

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 36.

---

**France Lagrandeur, gma**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire de l'assemblée**

---

**René Beauregard**  
**Maire**

**« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».**